



Montreuil le 14 mai 2008

Révision Générale des Politiques Publiques

Urgence pour les administratifs

C'est annoncé par le Directeur, les 15 DR doivent organiser un CTPR sur la réforme territoriale (de restructuration) avant le 30 juin.

Alors que les arrêtés de fermetures des DR devaient être pris le 6 mai et que nous attendons toujours publication, nous craignons que ce ne soient que des arrêtés locaux, sans cadre national permettant l'inclusion des vagues successives de fermetures (et donc sans bénéfice systématique des indemnités accordées : par exemple, pour les restructurations à la Défense ou à l'Équipement, les agents avaient touché des sommes importantes pour la seule fermeture de service ! S'ajoutaient les primes de déménagement ou d'éloignement...).

Les CTPR porteront donc sur la restructuration régionale, ou la fermeture de la DR. Mais, le DPJJ impose que s'y ajoutent les propositions de fermetures de DD. Aussi, voyons-nous apparaître des formes inhabituelles et inusitées de concertation (ex : une assemblée générale dans le Jura, des annonces informelles – Haute Marne) qui semblent annoncer la fin de certains départements...

L'objectif d'activité 100% au pénal affiché par le Projet Stratégique National 2009-2011 pourrait bien être le critère de fermeture de DDs en 2008, année sans Projet Stratégique autre que de grand chambardement : 28 départements ont une activité majoritairement orientée au civil, 17 autres et non des moindres ont un fort taux de civil, difficile à « réorienter » à court terme. Cela correspondrait au chiffre de 45 disparitions de départements évoqué depuis des semaines.

La grande lessive est, selon la CGT, programmée à très court terme et probablement pour le 1^{er} Janvier 2009...Les disparitions de DDs entraînent des plans sociaux immédiats pour les personnels administratifs, mais leurs services de terrain qui exécutent les mesures au civil pourraient être embarqués dans le ressac de la non-conformité aux objectifs, si la Direction est très pressée d'être le bon élève de la politique sécuritaire : n'oublions pas la Loi de Décentralisation d'août 2004, qui suit son bonhomme de chemin, elle pourrait être le support idéal d'accélération de la lessive Tout Pénal.

Entre 5 DR supprimées et 45 DD fermées cela fait beaucoup de personnels administratifs (et techniques) concernés. Certes, on va nous cacher jusqu'au dernier moment la liste des fermetures : A la CGT nous ne voulons pas d'une litanie d'annonces partielles d'ici la fin de l'année. Nous sommes en face d'un plan cohérent et préparé de longue date qui devrait donc relever d'un arrêté national de restructuration de tous les services administratifs puisque tel est le cas !

Ceux qui voudraient croire que l'Administration dans sa grande générosité va indemniser sans barguigner, doivent se souvenir qu'il y a une cohérence entre la date de la publication de la carte AP/PJJ et celle des décrets du 19 avril ! Avec cette manipulation, il est probable que les agents concernés ne bénéficieront pas du régime antérieur en cas de restructuration (défense, équipement) qui était plus favorable.

Pour la CGT, tous les agents concernés doivent bénéficier des indemnités liées à la fermeture de leur service, même ceux que l'on a poussés vers la sortie avant même la publication des arrêtés de fermetures.

Pour la CGT, il y a bien un plan qui a déjà et aura des conséquences humaines importantes. Ainsi, dans le Lot et Garonne, après avoir laissé croire pendant un an que les personnels de la DD, ne seraient pas obligés de bouger, on fait maintenant monter la pression.

Pour la CGT, après les services administratifs, viendra le tour des services. La mise en place des EPE, l'ouverture de nouveaux CEF dans des enveloppes budgétaires contraintes se traduira par des fermetures de services ou des repliements. Le tournant au 100% pénal relayé avec zèle en région et dans les départements se fera au prix de fermetures de postes...

Autant de raisons pour faire du 15 mai, tous ensemble, une journée de refus de la casse de la fonction publique et de défense d'un service public de qualité au service des usagers.

CGT-PJJ 263 rue de Paris -case 542 – 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.82.50

mèl : cgtppj@yahoo.fr – Site Internet : www.cgtppj.fr

Tél. - portable : 06.11.87.87.25 – siège : 0148 18 82 42